

Cinéma : l'Autorité rend un avis sur un projet de concertation entre distributeurs pour échelonner le calendrier de sortie des films

Publié le 16 avril 2021

L'Autorité, saisie par la Médiatrice du cinéma, a rendu le 16 avril un avis sur un projet de concertation des distributeurs concernant un calendrier de sortie des films échelonnés lors de la réouverture des salles de cinéma en 2021, afin d'éviter un encombrement des écrans.

Entre mars et juin et depuis octobre 2020, les fermetures des salles de cinéma, l'exploitation des films interrompue et les diffusions retardées des films programmés pour 2021 ont conduit à un stock de films très important et un encombrement inédit des écrans.

L'Autorité estime dans son avis qu'un accord temporaire sur les dates de sortie de films pourrait, sous certaines conditions, faire l'objet d'une exemption compte tenu de la situation d'encombrement créée par la crise Covid-19.

À LA DEMANDE DE QUI ?



Le **Médiateur du cinéma** a saisi l'Autorité en février 2021, après avoir été lui-même saisi par 3 acteurs du secteur :

- l'Agence pour le développement régional du cinéma (« l'ADRC »)
- l'Association française des cinémas d'art et d'essai (« l'AFCAE »)
- le Bureau de liaison des organisations du cinéma (« le BLOC »)

LA CONCERTATION ENVISAGÉE



Les distributeurs envisagent un **accord temporaire portant sur le calendrier de sortie des films** lors de la réouverture des salles de cinéma en 2021.

Le secteur cinématographique anticipe en effet un **encombrement inédit des écrans à la réouverture des salles** : un stock déjà évalué à 400 films à la mi-mars 2021. Soit un rythme de **50 à 60 films inédits par semaine** contre 14 films habituellement.

UNE GRILLE D'ANALYSE POUR ÉCLAIRER LES ACTEURS

L'Autorité estime qu'un tel accord pourrait être autorisé, sous certaines conditions et à titre exceptionnel, compte tenu des circonstances liées à la crise du Covid.

Elle propose donc une grille d'analyse générale pour les aider à identifier les lignes à ne pas franchir pour éviter de se rendre coupable d'une entente anticoncurrentielle.



Autorité
de la concurrence



Cinéma
RÉOUVERTURE DES SALLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Lire le communiqué](#)

Saisie par le Médiateur du cinéma, l'Autorité rend un avis sur un projet de concertation des distributeurs portant sur un calendrier de sortie des films lors de la réouverture des salles



semaine, contre 14 films habituellement.

Autorité
de la concurrence

